

ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE LOCATION

Toute demande de location est soumise à l'agrément du propriétaire dès la réception de tous les justificatifs demandés au garant et au locataire

POUR LE GARANT

- Fiche de renseignements
- Copie recto/verso de la carte d'identité ou carte de séjour ou passeport
- Copie intégrale du dernier avis d'imposition
- Copie des 3 derniers bulletins de salaire ou justificatif retraite ou KBIS
- Relevé d'identité bancaire pour restituer la caution

POUR L'ETUDIANT

- Fiche de renseignements
- Copie recto/verso carte d'identité ou carte de séjour ou passeport
- Copie carte d'étudiant, certificat de scolarité ou attestation d'admission

Des documents supplémentaires vous seront demandés après la réservation pour finaliser le dossier.

Vous devez nous faire parvenir le dossier **par mail**
ou **par courrier simple** à l'adresse ci-dessous

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

La remise d'un dossier ne préjuge pas de son acceptation définitive
Les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée

Un acompte de 240 € vous sera demandé pour pré-réserver l'appartement

L'acompte sera déduit des frais de dossier

En cas d'annulation votre acompte vous sera restitué à hauteur de 120€

Les champs munis d'une astérisque sur les fiches de renseignements sont obligatoires*

INTERFACES AIX EN PROVENCE - IFAEP

62, rue Roux Alphéran
13100 AIX-EN-PROVENCE

04 42 93 20 30
societe.ifaep@gmail.com